

Langue nationale et langues nationales : Commentaires sur un projet de langue commune au Gabon

André JACQUOT

Linguiste ORSTOM, 30 rue du Gard, 30150 Montfaucon

RÉSUMÉ

L'identité nationale dans les nouveaux États d'Afrique subsaharienne implique pour certains une langue locale érigée en langue commune à l'ensemble de la population. Dans les pays multilingues, un tel précept rencontre pour sa mise en application des problèmes ardues à résoudre, et un projet, rendu public naguère, propose *a priori* pour le Gabon (Afrique Centrale) la formation d'une langue artificielle à partir de six groupes de langues vernaculaires. L'étude critique de ce projet au plan de la linguistique générale et de la situation linguistique au Gabon montre son inadéquation aussi bien théorique que pratique, et permet de préciser les phases d'une politique linguistique à long terme cohérente.

MOTS-CLÉS : Gabon — Identité nationale — Langue commune — Multilinguisme — Langue artificielle — Politique linguistique.

ABSTRACT

National language and national languages : considerations on a scheme for a common language in Gabon

National identity in recently founded states of subsaharian Africa involves in some people's opinion a vernacular language as common language for the whole community. In multilingual countries, such a principle meets for its accomplishment with problems hard to solve. A scheme, published some times ago in Gabon (Central Africa), has in view for this country the development of an artificial language, made out of six groups of vernaculars. A critical analysis of this scheme, in the light of general linguistics and of the local linguistic situation, shows its total unpracticability and gives an opportunity to outline the various phases of a long termed coherent linguistic policy.

KEY WORDS : Gabon — National identity — Common language — Multilingualism — Artificial language — Linguistic policy.

INTRODUCTION

Conservation, revalorisation, promotion des langues locales sont les maîtres-mots de la politique culturelle encouragée depuis plusieurs décennies par les

organismes internationaux et nationaux, les réunions d'experts intéressés ou concernés par les problèmes d'identité nationale dans les nouveaux États nés de la décolonisation.

Des discussions, de la réflexion individuelle ou collective ont émergé des projets sur l'utilisation des langues locales dans l'enseignement, ou comme langues nationales, les uns restés à ce stade, les autres mis en application avec des bonheurs divers. Chaque projet, chaque expérimentation, chaque mise en œuvre, est un événement instructif dans la recherche de solutions à un problème qui soulève bien des passions, et nous nous intéresserons ici à un projet de langue nationale préparé naguère au Gabon à l'usage de ce même pays.

LANGUE ET ÉTAT

Généralités

« Au sens le plus courant, une *langue* est un instrument de communication, un système de signes vocaux spécifiques aux membres d'une communauté » (DUBOIS 1973). Cette communauté — humaine puisqu'il est question de signes *vocaux* dans la définition — peut être politique (État ou toute autre entité à contours politiquement définis), ethnique (peuple, tribu, clan, etc.), géographique (terroir), sociologique (catégorie sociale, professionnelle, classe d'âge, secte, etc.), et il est sûr que selon cette définition, aucun État ne peut être considéré comme rigoureusement unilingue. Dans le cas le plus simple, la langue nationale, qui est donc celle de l'ensemble des ressortissants, comporte des variantes locales, sociales, complémentaires de la forme standard, sans que l'intercompréhension s'en trouve perturbée en règle générale. Mais dans de nombreux cas, l'État comprend des communautés, ou se compose de communautés, culturellement différenciées, à aires distinctes ou diffuses, caractérisées chacune par une langue (elle-même sujette à dialectalisation locale ou sociale) qui lui est propre. Telle est, par exemple, la situation dans la Confédération Helvétique, où quatre langues (allemand, français, italien, romanche) sont placées sur un pied d'égalité officielle sinon effective, et en France (métropole et DOM-TOM), avec une langue nationale unique, commune à toute la population, et des langues caractéristiques de certaines communautés historiques : alsacien, basque, breton, catalan, corse, créoles, occitan, provençal, langues des Indiens de Guyane, des Mélanésiens de Nouvelle-Calédonie, des Polynésiens, etc., à aires délimitées, mais aussi arabe, arménien, espagnol, portugais, khmer, thaï, vietnamien, tsigane, etc., langues de communautés dispersées ou formant des groupes isolés, de communautés nomades.

Si, dans les États anciennement constitués, l'unilinguisme ou le plurilinguisme officiel se sont fixés — souvent non sans mal — au fil des temps par la recherche de la satisfaction des besoins de la communication entre nationaux, avec l'aide éventuelle du législateur, en revanche, dans les États récents, issus de la disparition des hégémonies coloniales ou autres, le problème reste posé, avec plus ou moins d'acuité selon les pays. Il y existe en effet généralement une langue officielle importée, héritage de l'ancienne puissance dominatrice, qui l'introduisit dans le passé (quelques décennies à plusieurs siècles) et la répandit par l'enseignement, l'usage administratif, commercial, et un certain nombre de langues locales traditionnelles, sans parenté génétique avec la première dans la plupart des cas, négligées — sauf par les linguistes — jusqu'à l'indépendance pour des raisons diverses. La langue nationale, expression d'une tradition locale, apparaît donc souvent comme la touche finale qui confère au nouvel État sa personnalité et son originalité, face à l'ancienne puissance coloniale d'une part, face aux autres pays, et surtout aux pays voisins, d'autre part. Grande est

cependant la diversité des situations sociolinguistiques réelles (nombre de langues locales, de locuteurs de chaque langue, parenté génétique des langues, intercompréhensibilité éventuelle et degré, langues de communication intercommunautaire, extension des bilinguismes, langue(s) dominante(s) et langue(s) minoritaire(s), diffusion et connaissance effective de la langue officielle ...), et ce n'est finalement que dans peu de cas jusqu'ici qu'une solution satisfaisante (ou sans inconvénients majeurs) a pu être trouvée au problème du choix d'une langue répondant à cette préoccupation, avec une planification à long terme destinée à affermir ce choix (cf. par exemple le Maghreb, l'Inde, l'Indonésie, d'une façon générale les nouveaux États d'Asie). Dans beaucoup de pays, particulièrement d'Afrique subsaharienne, la situation est restée inchangée en fait, même si un effort de revalorisation des cultures traditionnelles, et par conséquent des langues locales, a été entrepris, cela avec plus ou moins de conviction, de persévérance, et aussi de clarté dans la conception des méthodes et des objectifs.

L'évolution des situations est suivie attentivement par ceux qui portent un intérêt professionnel aux langues locales, et le but de ce travail est de présenter de façon critique un projet de sélection d'une langue nationale au Gabon, État d'Afrique équatoriale de l'ouest (1).

Le cas du Gabon

Comme la plupart des États d'Afrique subsaharienne, le Gabon est multilingue. La situation qui y règne peut être ainsi résumée : 1° langue officielle, le français ; 2° langues locales, une cinquantaine ; 3° langues véhiculaires, aucune qui soit d'extension nationale, la plus répandue est le sabir — terme technique qui dans la terminologie scientifique n'a pas la moindre connotation péjorative — dit *français militaire* (JACQUOT 1977, 1978).

Jusqu'à une date récente, la situation a été acceptée comme telle, sans politique linguistique définie. En 1978, un article paru dans l'Union (2) sous la signature de Michel BOISSAT fait apparaître un changement d'attitude, qui concrétise la décision prise en 1973 par les Assises du Parti Démocratique Gabonais (parti unique local) de mettre à l'étude la promotion au statut de langue nationale d'un idiome local — étude confiée au Département de la Culture et des Arts, auquel appartient apparemment l'auteur de l'article —, et une recommandation du 1^{er} Festival Culturel National de 1974, demandant « l'accélération du processus de regroupement linguistique ». L'article en question est présenté comme la réponse, rendue ainsi publique, du dit Département aux préoccupations exprimées, afin, écrit l'auteur, « de recueillir de l'opinion des instances suprêmes et politiques, voire mondiales, les appréciations et les critiques indispensables à propos d'une tâche aussi lourde de conséquences ».

Nous ignorons si et par qui cet appel a été entendu, les réactions suscitées et les suites réservées à ce projet (3), mais en raison des questions qu'il soulève par sa simple publication, il n'est pas inutile d'en discuter dans le cadre général de la promotion des langues locales.

Dans un premier temps, nous résumerons donc le projet de langue commune, avec des extraits pertinents du texte original, et dans un second temps, nous en ferons le commentaire, avec les suggestions méthodologiques qui semblent s'imposer.

PROJET DE LANGUE COMMUNE AU GABON : LA GASSILANGUE

L'exposé du projet compte deux parties, qui traitent la première du choix d'une langue commune et de ses fondements, la seconde de la langue proposée elle-même.

Le choix d'une langue commune

A la recherche d'une solution proprement gabonaise aux problèmes nés de la multiplicité des langues vernaculaires, matérialisée par l'existence de « six grands groupes ethniques et linguistiques », désignés comme « I. Kota et assimilés ; II. Mbede et assimilés ; III. Fang et assimilés ; IV. Jaga et assimilés ; V. Myene et assimilés ; VI. Mitsogho et assimilés » (4) dont il est précisé qu'ils sont « en réalité indépendants les uns des autres », l'auteur constate qu'« il y a donc l'étude de la langue ou des langues d'une part, il y a le choix de la langue ou des langues d'autre part. Antérieurement à l'étude, il faut qu'intervienne le choix ».

Trois options s'offrent concernant ce choix :

1° « instaurer de façon antisociale une langue majoritaire, au détriment de toutes les minorités existantes et imposer cette langue »,

2° « adopter une langue locale de moindre importance numérique au nom du respect de l'égalité des hommes, des ethnies et de leurs différentes cultures »,

3° « admettre l'avantage d'une complémentarité culturelle, c'est-à-dire d'une recherche en commun du fonds collectif des langues ancestrales, sans exclure aucune contribution ethnique de la tâche du système à promouvoir : la symbiose ».

La première est repoussée, car « la caution d'une catégorie d'hommes arbitrairement établie à la tête d'une masse entière ne serait ni plus ni moins que la privilégier cependant qu'elle s'estimerait à tort, génétiquement et intellectuellement peut-être, mais en tout cas socialement, supérieure aux autres ».

La seconde est également rejetée : « nous aimerions d'ores et déjà savoir la raison d'être des autres langues écartées. Leur fonction en tant que marginalisées ? ».

C'est donc la dernière option qui se trouve retenue, par hostilité hautement proclamée à l'égard du « principe des nationalités », qui veut que « chaque peuple, si petit soit-il, a le droit de se constituer en État particulier et de disposer d'une langue qui soit sa culture maternelle, celle en laquelle il s'exprime tout naturellement ». Et de préciser : « pour nous, il y aurait monstruosité intellectuelle à vouloir cautionner l'existence de cultures singulières éparpillées à l'intérieur d'une culture démocratiquement nationalisée (5). Nous sommes pour promouvoir à tout prix une symbiose, c'est-à-dire une convergence commune sur l'accès à la culture ancestrale par la voie d'une langue maternelle commune ».

En conclusion, les langues vernaculaires étant « autant de cultures traditionnelles issues de la vieille sagesse gabonaise » (6), la solution proposée — sans étude scientifique préalable de la situation sociolinguistique du Gabon —, et apparemment en cours de réalisation au moment de la rédaction de l'article, est donc la fabrication d'une langue commune ayant pour « bases fondamentales lexicales les apports en commun des grandes locales » dont il a été précédemment question, et cela « pour autant que leurs influences veuillent bien s'adapter au génie créateur du phonétisme gabonais » (7).

La langue commune

Pour BOISSAT, « toute langue humaine repose essentiellement sur : 1° un nom, 2° un vocabulaire, 3° une grammaire, 4° une syntaxe, 5° l'élaboration de règles d'enseignement ». Créer la langue gabonaise va donc consister à donner un contenu à ces diverses rubriques.

La langue sera connue sous le nom de *gassilangue*, « expression structurée à partir de la morphologie latine. Elle signifie littéralement : lingua, langue, gabonensis, gabonaise, six, six. Traduction littérale : la langue gabonaise en six versions locales » (8).

Pour le vocabulaire, le premier objectif est de «mettre à la disposition de tout le monde de 20 000 à 30 000 mots du vocabulaire commun qui s'emploient avec une très haute fréquence», et pour cela il faut atteindre «par la voie de la méthode comparée, l'identité formelle commune» (9), le modèle orthographique étant fourni par les travaux de J. ADAM, J. BONNEAU, S. GALLEY et A. R. WALKER (10). Bien que «chaque groupe ethnique, chacune des cultures en présence dispose (...) d'un système de concepts organisé qui les caractérise et qui constitue en quelque sorte une manière de penser et de parler la langue», cela n'est pas vu comme un problème au niveau lexical, et l'auteur de l'article se montre persuadé que l'étude comparative fournira «six mots ou groupes de mots ayant la même signification mais différemment orthographiés» pour chaque élément du vocabulaire.

Pour la grammaire, la syntaxe et les règles d'enseignement, une mise en garde s'impose : «qu'il s'agisse de vocabulaire, de morphologie, de syntaxe ou de style, les langues humaines sont ce qu'elles sont. Il est donc quasiment impossible à la linguistique moderne gabonaise de fixer un code grammatical *a priori* au seuil de la toute première tentative ouverte en matière de langue». Comment dans ce cas «les élites intellectuelles chargées de mener à bien la difficile tâche» vont-elles procéder ?

Comme «la grammaire (...) n'est qu'une tentative de codification de la langue dont les règles sont infiniment malaisées à établir et valables seulement pour un moment donné de l'évolution de l'histoire», il est évident que «la rédaction de la nouvelle grammaire ne devra pas reposer sur des règles préétablies. Mais elle sera plutôt dégagée de l'expérience auditive d'un plus grand nombre de paradigmes, autrement dit, de phrases brèves, issues du langage populaire, à partir de la variation contextuelle et de l'éventail du champ sémantique des mots». Dans la pratique donc, il faudra «mettre à la disposition du public le plus grand nombre de phrases-types, afin qu'il puisse, à force de les entendre, soit par la voie des ondes, soit par l'enseignement dans les écoles spécialisées, soit encore par la lecture personnelle, les comprendre en les apprenant pour les faire siennes et s'en servir personnellement dans les relations interhumaines».

En clair, l'idée est donc d'établir empiriquement un répertoire d'énoncés (que nous supposons extraits des six groupes de langues servant de base à la *gassilangue*) à assimiler par chaque locuteur, qui injectera dans ces structures les vocables adaptés au message à transmettre.

Conclusions

Il ressort sans contestation possible de l'article de M. BOISSAT que l'auteur n'est pas linguiste, que son information dans le domaine du langage en général et en relation avec le problème de la sélection d'une langue commune en particulier est à la fois totalement insuffisante et complètement inassimilée. Certains considéreront donc peut-être que le projet présenté, publié il y a déjà quelques années et dans un journal local, est purement anecdotique et par conséquent dépourvu d'intérêt. S'il n'est évidemment pas question de reprendre dans le détail les défis au bon sens, les incohérences et les absurdités linguistiques de la présentation, il n'en demeure pas moins que le projet ainsi rendu public est annoncé comme le résultat d'une réflexion de *spécialistes*, menée dans et par un *service officiel* : il engage donc à l'égard de tout un peuple, dont la consultation sur le sujet de la langue commune n'est du reste envisagée que comme réaction à sa lecture (11) (mais quelle est la diffusion du journal, et que peut comprendre à pareille littérature le lecteur ordinaire ?), la responsabilité, non seulement de ses auteurs, mais encore des autorités susceptibles de le promouvoir et qui ont demandé que la question, bien réelle, de la langue commune soit étudiée. Il

engage aussi dans une certaine mesure la responsabilité des professionnels authentiques de la science du langage, puisqu'il est attribué à certains d'entre eux. Il convient alors à notre avis de situer et le problème, et le projet proposé, dans le contexte linguistique gabonais tel qu'il est connu par les recherches scientifiques et publications récentes, avec les conclusions qui peuvent en être tirées et qui, à partir d'un cas particulier, contribuent à l'élaboration de solutions au problème général de la langue commune en pays multilingue.

PROBLÉMATIQUE

Le désir manifesté par certains de faire étudier la question d'une langue nationale propre est parfaitement légitime. Le choix d'une langue locale, destinée à devenir commune à l'ensemble de la population d'un État multilingue pose quelques problèmes politiques certes, mais il en pose aussi d'assez sérieux dans les domaines scientifique et culturel.

Aspect politique

Il est sûr que l'aspect politique est important, mais il n'apparaît pas comme essentiel, et si BOISSAT le considère comme tellement important qu'il conditionne sa solution du problème, c'est que le vrai problème lui a échappé. Certes, comme il l'a écrit, il n'existe aucun motif logique de choisir une langue plutôt qu'une autre *a priori*, et le choix d'une langue parmi d'autres comme langue commune est susceptible de créer une situation conflictuelle entre la communauté ainsi apparemment favorisée et valorisée et les autres communautés, d'où la solution préconisée, d'entrée de jeu et sans débat réel, de la langue artificielle. Mais dans l'exacte appréciation de cette possibilité de conflit, il convient de tenir compte de quelques facteurs non négligeables. Il y a d'abord le fait que ce choix ne doit justement pas être effectué *a priori*, mais résulter d'une réflexion sur des données sociolinguistiques complètes, qui incluent l'étude du comportement de la population à l'égard des diverses langues. Il y a ensuite la durée de la mise en application et du développement d'une politique linguistique raisonnée, orientée dans le sens du choix d'une langue commune, durée qui ne saurait, dans une situation linguistique telle que celle qui prévaut au Gabon, être inférieure à plusieurs dizaines d'années, et ce dans les conditions les plus favorables, laps de temps pendant lequel les données du problème peuvent changer ou être changées : évolution naturelle de la situation sociolinguistique du fait de son propre dynamisme (régression, disparition, expansion de certaines langues vernaculaires, généralisation de la langue officielle et amélioration de sa connaissance effective), changements de mentalité à l'égard de certains problèmes, tels que ceux des différences linguistiques et de la coexistence des cultures. En effet, l'attitude de chaque communauté linguistique à l'encontre des autres dépend essentiellement de la compréhension réciproque et du respect du droit à la différence — un des aspects du droit à la liberté —, donc de la connaissance des autres et de leur culture, ce qui peut s'acquérir avec le temps par une action judicieusement organisée (rôle constructif des centres culturels, lieux de rencontres et d'échanges, dont il conviendrait alors de développer les activités dans ce sens, utilisation intelligente des médias). Le sentiment et la pratique de l'unité nationale ne sont pas nécessairement incompatibles avec le respect des différences culturelles (12).

Ceci dit, il faut bien savoir qu'une langue ne se trouve pas imposée d'un coup par décision administrative et d'éventuelles mesures coercitives à une population qui l'ignore ou dont la majorité ne la parle pas, et qui ne ressent par

ailleurs ni besoin, ni désir de la parler. Elle se répand naturellement au long des années, voire des siècles, parce qu'elle est celle d'une communauté prestigieuse, d'une communauté particulièrement dynamique, prolifique, parce qu'elle est utile dans un certain contexte humain. Le vrai problème est celui de la *satisfaction des besoins de la communication au sein de la communauté dans les meilleures conditions*, et cette constatation élémentaire est à la base de l'action à entreprendre pour déterminer dans un premier temps la *possibilité* d'instaurer l'usage d'une langue commune d'origine locale, action qui, pour avoir quelque chance de succès, doit être longuement et minutieusement préparée, menée par des spécialistes de diverses disciplines (linguistes, sociologues, ethnologues, psychosociologues). Les problèmes techniques l'emportent sur le problème politique, qui au départ ne peut porter que sur l'*opportunité de prendre la décision de faire étudier la question de la langue nationale* : les autorités compétentes ayant pris cette décision pour des raisons qui leur sont propres, l'étude scientifiques des données socio- et psycholinguistiques d'une part, purement linguistiques d'autre part, leur fournira les éléments qui permettront la décision finale du choix de la langue, ou au contraire de l'abandon du projet, ou toute autre solution raisonnable adaptée à la situation réelle.

Étude scientifique

L'aspect scientifique du problème est, lui, essentiel : une solution ne peut être préconisée, c'est la logique même, sans une étude scientifique préalable des données linguistiques locales, situation sociolinguistique d'une part, langues vernaculaires elles-mêmes d'autre part.

Analyse sociolinguistique

La première opération est une enquête systématique, étendue à l'ensemble du territoire national, destinée à fournir une réponse précise à la question de savoir qui parle quoi, avec qui, où, quand, comment et pourquoi. Une telle enquête mènera à l'identification de la totalité des langues parlées dans le pays (étrangères ou vernaculaires), des langues spéciales (secrètes, argots, etc.), des langues véhiculaires, des aires linguistiques, montrera la nature et l'étendue des plurilinguismes, l'importance de chaque langue quant au nombre des utilisateurs, à la connaissance qu'ils en ont et à l'usage qu'ils en font, le traitement informatisé des données en autorisant une exploitation complète : il s'agit bien, en fait, de dresser un *atlas linguistique du Gabon*, comme cela a été entrepris dans certains autres pays africains.

Étude descriptive et comparative

Les langues locales ainsi identifiées doivent faire l'objet chacune d'une étude scientifique détaillée, avec les méthodes rigoureuses de la linguistique moderne. Elle a pour but une description complète de chaque langue reconnue, et peu importe l'école dont les théories sont ainsi mises en pratique, dès l'instant où elles sont accessibles et ont déjà fait leurs preuves. Depuis une trentaine d'années, la méthodologie descriptive du structuralisme fonctionnaliste développé par André MARTINET a donné d'importants résultats, et son application à l'étude des langues qui nous intéressent ici nous semble particulièrement profitable : indispensable analyse phonologique, qui consiste à identifier et classer d'après leurs traits articulatoires pertinents les éléments phoniques distinctifs caractéristiques de l'idiome (phonèmes), à étudier leurs combinaisons dans la formation des unités significatives, identification (forme, sens, fonction) de chacune de ces unités (unités significatives minimales ou monèmes), qui relève de la grammaire et de ses subdivisions (inventaire, morphologie, syntaxe). Ces deux étapes fondamentales

de la description sont suivies de l'établissement du lexique (inventaire ouvert des constituants syntaxiques formés d'un lexème, ou d'un lexème combiné avec divers éléments, affixes ou morphèmes), qui est la partie la moins spécifique de la langue, apte à des fluctuations qui n'en modifient pas la structure.

L'étude descriptive ainsi menée dans toutes les langues répertoriées est suivie d'une étude comparative, destinée à préciser la parenté génétique (classification en langues, langues et dialectes, faisceaux linguistiques (13), en groupes, sous-groupes d'après leurs affinités définies en termes de critères linguistiques rigoureux) et la parenté typologique (classification des langues d'après des traits de structure caractéristiques) : une langue est d'autant plus facilement apprise comme seconde langue qu'elle possède de nombreuses affinités génétiques et typologiques, ou simplement typologiques, avec la première langue (ou langue maternelle).

Il est enfin nécessaire également de procéder à l'étude des interférences entre langues : le plurilinguisme, courant au Gabon, est générateur de perturbations dans le fonctionnement des langues qu'il concerne, avec les répercussions que cela peut avoir sur le bon déroulement de la communication. La situation étant telle qu'elle apparaît dans ce pays à la suite de nos propres investigations, deux aspects doivent être considérés : 1° bi/plurilinguisme français - langue(s) vernaculaire(s), 2° bi/plurilinguisme impliquant des langues vernaculaires. Ce type de recherches est particulièrement important pour la mise au point des méthodes d'enseignement des langues, car il permet de prévoir les interférences, et par conséquent de les combattre efficacement au cours de l'apprentissage scolaire par une pédagogie adaptée.

Le Gabon linguistique

Le choix éventuel d'une langue locale comme langue commune est donc, dans une certaine mesure, conditionné, concurremment avec des facteurs sociologiques, par le degré des affinités génétiques ou typologiques scientifiquement déterminées qui existent entre les langues en présence. Les études scientifiques menées jusqu'ici au Gabon montrent que les langues de ce pays pour lesquelles une documentation fiable a pu être recueillie appartiennent toutes à la catégorie typogénétique des langues *bantoues* (aucune étude sérieuse de la langue ou des langues des Pygmées n'a été entreprise), telle qu'elle a été définie par GUTHRIE dans ses travaux fondamentaux (en particulier GUTHRIE 1967-71), où elles sont classées, en fonction de critères précis, strictement linguistiques, en plusieurs groupes diversement apparentés entre eux, caractérisés chacun par une série de traits particuliers ; ces groupes entrent à leur tour, à un échelon supérieur, dans trois ensembles linguistiques plus lâches, distincts l'un de l'autre par des traits communs aux groupes qui les composent : ces ensembles, connus sous la désignation de Zone A, Zone B et Zone H, s'étendent très largement en dehors des frontières politiques du Gabon, ainsi du reste que la plupart des groupes auxquels appartiennent les langues du pays, puisque deux seulement de ceux-ci (il y en a onze au total) sont uniquement gabonais, formés de langues dont aucune ne se trouve parlée hors des limites du territoire national, les Groupes Myene et Tsogo (GUTHRIE 1953, JACQUOT *et al.* 1956, JACQUOT 1971, 1977, 1978). Parmi les traits qui caractérisent et distinguent les langues ou les groupes de langues, citons à titre d'exemples : 1° dans le domaine de la phonologie, les traits articulatoires qui servent à définir les systèmes de voyelles (3 ou 4 degrés d'aperture, soit 5 ou 7 phonèmes vocaliques ; la quantité, avec des systèmes à quantité unique et des systèmes à corrélation de longueur, qui opposent voyelles brèves et voyelles longues), l'existence de tons, leur nombre, leur pertinence ; 2° en grammaire, l'inventaire des systèmes de monèmes (en particulier, existence éventuelle de fonctionnels actualisateurs), l'inventaire des monèmes qui les composent (par exemple le système verbal de modalités temporelles) ; 3° en

morphologie, la composition du fameux système de classes nominales, qui existe dans toutes les langues bantoues (c'est l'un des critères principaux de classification de GUTHRIE), mais avec une certaine diversité quant à l'inventaire de ses termes et à leur forme (JACQUOT 1983), l'existence ou non de variantes lexicales distinctes dans le verbe en fonction du temps (temps passé/autres temps et nom verbal); 4° dans le domaine de la syntaxe, le système de dérivation... On voit la complexité du problème au niveau de l'organisation interne des langues, et la légèreté singulière qu'il peut y avoir à proposer la fabrication d'une langue artificielle, avec les moyens artisanaux prévus, à partir de langues qui n'ont pas encore été analysées en détail. Il est déjà arrivé qu'une *langue d'union* — comparable dans son principe avec la *gassilangue* — soit créée dans une région linguistiquement morcelée : ainsi dans le pays shona (Zambie, Mozambique), où des linguistes ont établi un *shona commun* à partir de six groupes de dialectes shona distincts (environ 1 000 000 de locuteurs), mais il s'agissait de *dialectes*, au sens technique du terme, et ces dialectes étaient parfaitement connus. Or, ce que nous savons des langues du Gabon montre que, si au sein d'un même groupe, les parlers ou certains parlers peuvent se trouver dans une relation dialectale, il n'en va pas de même pour les groupes entre eux, dont la relation génétique est beaucoup plus éloignée et éventuellement compliquée par des différences de substrats, car l'expansion linguistique bantoue ne s'est pas faite par des déplacements de populations en zone inhabitée, comme l'indique la présence de nombreux sites archéologiques qui lui sont largement antérieurs.

Une étude scientifique du problème posé au départ demande un certain délai de réalisation en raison de l'état actuel des connaissances sur les langues du Gabon. Pour se limiter au seul aspect de la description, on peut admettre par expérience que l'analyse complète d'une langue par un spécialiste formé aux méthodes modernes d'enquête et de recherche requiert, dans les conditions habituelles de ce genre de travail (choix et disponibilité des informateurs, qualité de la base d'opérations et transport), environ cinq années. L'inventaire des langues du Gabon (JACQUOT 1977, 1978) fait apparaître l'existence d'une cinquantaine d'idiomes (dont un certain nombre de dialectes), ce qui indique l'ampleur de l'œuvre à accomplir, car une description complète de toutes les langues est absolument impérative pour la création d'une interlangue du type proposé (symbiose de tous les parlers, au nombre desquels il faut du reste compter celui ou ceux des Pygmées) aussi bien que dans le cadre de l'enquête préalable au choix de la langue commune. La durée effective, fonction du nombre de chercheurs engagés dans un programme intensif de description, saurait donc difficilement être inférieure à plusieurs décennies.

Langue et culture

Une langue est à la fois partie intégrante et expression d'une culture. Certes, avec une éventuelle restriction à propos des Pygmées dont on ne sait pratiquement rien, les langues locales sont au Gabon toutes bantoues, comme il a été dit plus haut, ce qui signifie qu'elles ont une origine commune, qu'elles représentent les avatars d'une même langue ancienne : elles sont donc en commun l'expression de certains traits de culture caractéristiques de la communauté d'origine. Mais cette origine commune est lointaine, dans le temps comme dans l'espace. Les langues bantoues, qui sont plusieurs centaines, ont en effet leur source dans le parler d'une communauté que les spécialistes placent dans la région des Grassfields (ouest du Cameroun), il y a de cela 3 000 à 5 000 ans (cf. *L'expansion bantoue* 1980), et dont la diffusion s'est faite suivant divers courants qui traversent la grande forêt ou la contournent par l'est en direction du sud, se subdivisant, se rejoignant au cours de différentes phases. Les langues actuellement trouvées au Gabon viennent de la langue ancienne par le truchement de

plusieurs de ces courants d'expansion, dont chacun a sa propre histoire (itinéraire, facteurs d'évolution, évolution et son rythme). Dans leur ensemble, ces langues n'ont pas une parenté plus proche que celle qui découle de l'origine commune des langues bantoues en général, mais une parenté plus grande ou spéciale peut dans certains cas résulter de contamination par voisinage prolongé et relations interethniques particulières. Elles ne sont donc pas une expression culturelle singulière, mais forment un ensemble d'expressions culturelles originales rassemblées à l'intérieur de frontières politiques (certaines débordent ces frontières), au même titre que, par exemple, les langues du Congo ou du Cameroun voisins, qui ne sont, elles, pas toutes bantoues. Le Gabon peut se prévaloir d'une grande diversité et d'une grande richesse culturelles, avec ses populations de la savane et de la forêt, de la plaine et de la montagne ou des plateaux, de rivière, de lagune, de la mer, d'agriculteurs, de pêcheurs et de chasseurs, à régime de parenté patrilinéaire ou matrilinéaire, etc., qui tendent à participer à une culture plus étendue, culture nationale faite de la complémentarité des cultures locales et qui s'oriente elle-même vers la participation à une culture plus vaste par l'usage d'une langue du type *encyclopédique*, *mondial*, ou encore *universel* dans la terminologie sociolinguistique, la langue française (langue officielle et d'enseignement). Le problème, pour une langue commune d'origine locale, va donc être de pouvoir exprimer tout à la fois les cultures régionales, la culture nationale et la culture universelle, ce qui n'est pas immédiat mais parfaitement réalisable par l'action concertée de spécialistes exploitant les potentialités de la langue, en particulier les systèmes de composition et de dérivation. Cette adaptation à tous les besoins de la communication, qu'il s'agisse de l'expression de la tradition ou du moderne et de l'actuel, est la condition de son utilité, et partant de là, de son attrait pour la population. L'étude linguistique doit donc s'accompagner de celle de la culture de chaque communauté. La fixation de la langue commune par l'écriture ouvre la voie au développement d'une littérature moderne, mais aussi à la valorisation des cultures ancestrales, à la conservation et à la communication de la tradition dans et hors de sa communauté, et contribue donc activement à la formation d'une culture nationale diverse certes, mais où chacun peut apprendre et comprendre ses voisins par l'accession à leur propre culture.

LA PLANIFICATION LINGUISTIQUE

La décision de rechercher une solution au problème de la langue commune locale dans un pays multilingue implique la définition et la mise en œuvre, au niveau gouvernemental, d'une *politique linguistique à très long terme*, portant simultanément sur l'enseignement et sur la recherche scientifique. C'est ce qui ressort des observations qui ont précédé.

Dans ses grandes lignes, une politique linguistique constructive demande, à notre avis :

1° un enseignement universitaire de Linguistique Générale d'une part, de Linguistique Africaine spécialisée d'autre part, visant à (a) former des chercheurs et des enseignants, (b) informer les futurs cadres dans un domaine qui demeure assez particulier pour échapper bien souvent à des personnes cultivées ;

2° une recherche linguistique (inventaire, description) par des spécialistes formés à cette discipline scientifique et à ses diverses branches, accompagnée d'une étude sociologique et historique des communautés humaines, ceci dans un cadre qui peut être aussi bien universitaire (laboratoire de langues, laboratoire de linguistique appliquée, département de linguistique) que proprement scientifique (organismes de recherche fondamentale et orientée) ;

3° une période transitoire expérimentale d'utilisation, dans l'enseignement des diverses matières scolaires, de la langue sélectionnée, cela dans les Écoles Normales et des classes-pilotes des différents niveaux, pour mettre à l'épreuve les résultats de la recherche en matière pédagogique.

Les résultats obtenus par cette approche objective fourniront les éléments d'une solution réaliste, choisie sous la responsabilité pleine et entière des autorités, au vu des conclusions atteintes par les scientifiques après étude approfondie de la situation linguistique et des langues, car on ne saurait en aucune manière souscrire à l'affirmation de M. BOISSAT, selon qui le choix, privilège d'une élite intellectuelle, précède l'étude.

La décision ainsi éventuellement prise, au niveau gouvernemental, de réaliser le projet de promotion d'une langue locale à l'état de langue commune et le choix fait de façon raisonnée et scientifiquement fondée d'une langue précise, nommément désignée (langue naturelle) ou d'un type de langue (langue artificielle), il restera, cette langue décrite intégralement et fixée par l'écriture, à :

1° informer et consulter l'opinion publique, seul et dernier juge en la matière puisque émanant de la masse des utilisateurs potentiels de la langue commune proposée ;

2° définir le rôle dévolu à cette langue, à la langue universelle (si une telle langue est maintenue), et aux autres langues locales (14) ;

3° définir ce qui doit être enseigné et à qui : enseignement de la langue et dans la langue, d'où une réforme profonde du système éducatif ;

4° préparer l'enseignement ainsi défini par (a) l'adaptation de la langue à son rôle, par un effort conscient et organisé (15), (b) la mise au point de méthodes d'enseignement appropriées (planification et pratique pédagogiques), (c) la préparation des livres nécessaires (grammaires, dictionnaires mono- et bilingues, manuels), (d) la formation des enseignants du ou des niveaux prévus ;

5° procéder à la diffusion systématique de la langue commune par tous les moyens disponibles respectant les libertés individuelles.

CONCLUSION

La réalisation d'un tel programme, qui représente le déroulement logique des opérations obligatoires dans la perspective de l'instauration d'une langue nationale commune selon une volonté arrêtée, s'étale sur un laps de temps de l'ordre de plusieurs générations humaines si l'on vise pour résultat ultime une situation unilingue. Or, il est bien connu que les langues évoluent, par dynamisme interne ou par contacts et interférences, que certaines disparaissent par la fusion des communautés qu'elles caractérisent avec une ou plusieurs communautés voisines (intermariages, invasions...), dont le propre idiome subit alors des changements plus ou moins prononcés ; il est prévisible que les brassages de population qui s'accroissent et s'intensifient actuellement au Gabon — pays par ailleurs faiblement peuplé (16) et où l'importance numérique des communautés linguistiques autochtones varie de quelques dizaines de sujets (enenga) à environ 200 000 (fang) —, comme conséquence de son développement économique, vont avoir de très profondes répercussions sur la situation sociolinguistique, et cela de façon parfaitement naturelle, par le besoin de communiquer de gens appartenant à des communautés linguistiques différentes, mis brusquement en contact (grands chantiers). L'actuelle langue officielle est partie intégrante du paysage sociolinguistique gabonais, et son enseignement obligatoire, en même temps que son utilisation comme moyen d'enseignement (le taux de scolarisation avoisine 100 %), dont il serait peu réaliste (et totalement illusoire) d'envisager la suppression ou la réduction substantielle, conduisent à un bilinguisme français-

langue(s) vernaculaire(s) qui ira se généralisant (17). Or, « une société bilingue n'atteint qu'assez rarement un état d'équilibre permanent : le bilinguisme à grande échelle, la nécessité pour un même individu d'exprimer les mêmes choses dans deux registres différents selon ses interlocuteurs, est, tout ensemble, un phénomène d'une extrême fréquence et un état parfaitement instable parce que contraire à l'économie des moyens de communication » (MARTINET 1974), ce qui signifie qu'à la longue, l'une des langues en compétition arrive à supplanter l'autre et à s'imposer pour satisfaire tous les besoins politiques, économiques et culturels, car « la tendance à la réduction et à l'élimination finale de la situation bilingue est un trait général et permanent » (*id.*). Si en revanche les langues sont complémentaires au lieu d'entrer en concurrence, spécialisées chacune dans l'expression d'une culture originale, sans lien particulier avec l'autre, le bilinguisme est certes générateur d'interférences, mais l'existence des deux langues n'est pas menacée, et un équilibre s'instaure.

Le problème auquel se sont attaqués les auteurs du projet de *gassilangue* demande à être étudié très sérieusement : sa solution n'est pas immédiate, ni du ressort de personnes manifestement inaptes à le traiter, et telle qu'elle est exposée de façon maladroite dans l'article analysé, elle est conditionnée par une théorie philosophique sulfureuse, et dénote par ailleurs une complète méconnaissance du problème réel. Le choix initial comme langue commune d'une langue artificielle témoigne d'une hâte excessive, et la technique de formation de la *gassilangue* apparaît au linguiste comme une improvisation, fruit d'une naïveté amusante certes, mais vraiment déplacée en pareille matière.

BIBLIOGRAPHIE

- CILF (Conseil International pour la Langue Française), 1978. — *Inventaire des études linguistiques sur les pays d'Afrique Noire d'expression française et sur Madagascar*. Paris, 624 p., cartes.
- CNRS, 1980. — *L'Expansion Bantoue*. Actes du Colloque International du CNRS (Viviers, France, 4-16 avril 1977), Paris, SELAF, numéro spécial, 9.
- DUBOIS (J.) *et al.*, 1973. — *Dictionnaire de linguistique*. Paris, Larousse, 516 p.
- GAULME (F.), 1987. — *Le Gabon et son ombre*. Paris, Karthala, 210 p., cartes, index.
- GUTHRIE (M.), 1953. — *The Bantu Languages of Western Equatorial Africa*. OUP for IAI, 94 p., index, carte.
- GUTHRIE (M.), 1967-71. — *Comparative Bantu : An Introduction to the Comparative Linguistics and Prehistory of the Bantu Languages*. Gregg, 4 vol.
- HOMBERT (J.-M.), MORTIER (A.-M.), 1984. — Bibliographie des langues du Gabon. *Pholia*, I, 165-188.
- HOUIS (M.), BOLE-RICHARD (R.), 1977. — *Intégration des langues africaines dans une politique d'enseignement*. UNESCO/ACCT, 72 p. (20 × 29).
- JACQUOT (A.) *et al.*, 1956. — *Linguistic Survey of the Northern Bantu Bordelands*. OUP for IAI, vol. I, 146 p., cartes.
- JACQUOT (A.), 1971. — Les langues du Congo-Brazzaville. Inventaire et classification. *Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.*, VIII, 4, 349-357, cartes.
- JACQUOT (A.), 1976. — Étude de phonologie et de morphologie myènè. *Études Bantoues II*, SELAF, 53, 13-78.
- JACQUOT (A.), 1977. — Esquisse linguistique. In : *Atlas du Gabon*, Berger-Levrault.
- JACQUOT (A.), 1978. — *Le Gabon*. In : CILF (ci-dessus), 493-503, carte.

- JACQUOT (A.), 1980. — *La Gassilangue : un projet de langue commune au Gabon*. Rapport inédit, 8 p. (21 × 27).
- JACQUOT (A.), 1980. — *Commentaires à propos d'un projet de langue commune au Gabon*. Rapport inédit, 14 p. (21 × 27).
- JACQUOT (A.), 1983. — *Les classes nominales dans les langues bantoues des Groupes B.10, B.20 et B.30 (Gabon-Congo)*. Travaux et Documents de l'ORSTOM, 157, 360 p., index, biblio.
- JACQUOT (A.), 1985. — Quelques réflexions à propos de l'enseignement en langue vernaculaire. *Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.*, XXI, 2/3, 355-359.
- LÉONET (G.), 1981. — La pluridisponibilité et certaines de ses applications en lexicographie. *La Linguistique*, 17, 2, 79-98.
- MARTINET (A.), 1974. — *Le français sans fard*. PUF, coll. SUP, 219 p.
- MARTINET (A.), 1982. — Bilinguisme et diglossie. Appel à une vision dynamique des faits. *La Linguistique*, 18, 1, 5-16.
- MOUNIN (G.), 1974. — *Dictionnaire de la linguistique*. Paris, PUF, 340 p.
- PERROIS (L.), 1977. — Les ethnies du Gabon. In : *Atlas du Gabon*, Berger-Levrault.
- WALD (P.), MANESSY (G.), 1979. — *Plurilinguisme. Normes, situations, stratégies*. Paris, L'Harmattan, 285 p.
- WEINREICH (U.), 1964. — *Languages in contact. Findings and problems*. Mouton, The Hague, 148 p.

Notes

- (1) Cette étude utilise et développe le contenu de deux rapports personnels restés inédits (JACQUOT 1980).
- (2) L'Union, BP 3849, Libreville, Gabon, *La problématique d'une langue commune au Gabon*, par Michel BOISSAT, numéros des 22-23 juillet, 29-30 juillet, 16-17 septembre 1978.
- (3) Il paraît symptomatique que ni comme chercheur au Centre ORSTOM, ni comme enseignant à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, nous n'ayons été consulté par un quelconque service officiel chargé d'étudier le problème des langues pendant notre affectation à Libreville (1971-1975). L'article de M. BOISSAT nous est parvenu par hasard en 1980.
- (4) Ces groupes (que signifie «et assimilés», et qui sont-ils?) ne correspondent ni à la classification ethnique établie par PERROIS (1977), ni à notre classification linguistique (JACQUOT 1977, 1978).
- (5) Opinion qu'il est intéressant de comparer avec celle émise par Ayo BAMGBOSE, pour qui «it must be remembered that everyone has a right to his mother tongue», et par G. ANSRE, qui développe cette idée en affirmant que «we cannot prevent small groups from forming in any society. Much less can we disband those groups which have long histories and a complex of deeply-entrenched institutions, traditions and habits. What we should do is to educate its members adequately and ensure that they behave decently and responsibly toward members of other groups» (UNESCO, Table ronde ALSÉD, Paris 1974). Qu'est-ce qu'une «culture démocratiquement nationalisée», et comment y arrive-t-on?
- (6) Les contributions de J. AVARO, L. PERROIS et A. JACQUOT à l'*Atlas du Gabon* (1977), les recherches sur l'expansion bantoue (CNRS 1980), montrent d'une part la diversité culturelle du Gabon, d'autre part la complexité de son peuplement actuel, qui s'est fait

- à partir du XIV^e siècle par vagues successives venant du nord, de l'est et du sud (sur quel substrat ?). En toute objectivité, il n'y a pas d'unité linguistique et culturelle autre que *bantoue* en général, comme nous l'exposerons plus loin (cf. « Langue et culture », p. 411), et l'expression « vieille sagesse gabonaise » est vide de sens historique.
- (7) La langue proposée devrait donc être une sorte d'*interlangue*, dont le ciment serait le « génie créateur du phonétisme gabonais », phénomène inconnu du linguiste.
 - (8) Formule ambiguë qui semble dire que la *gassilangue* comportera six variantes locales. Par ailleurs, nous nous demandons bien ce que le latin vient faire là.
 - (9) En somme, une sorte de *gabonais commun*, sur le modèle du *Common Bantu* de GUTHRIE (1967-71). Les 20 000 à 30 000 mots (la fourchette est vaste) de « très haute fréquence » sont une estimation parfaitement fantaisiste.
 - (10) Bibliographie de ces auteurs — tous linguistes amateurs — in JACQUOT 1978. Tous ont étudié des langues à tons, mais parmi eux, seul GALLEY s'en est aperçu ou soucie, et a essayé d'en tenir compte (1964). Nulle part dans l'article de BOISSAT il n'est fait allusion aux éléments suprasegmentaux, qui ont bien évidemment leur rôle à jouer dans la *gassilangue* puisqu'ils entrent dans le matériau phonique des langues utilisées pour sa formation. Aucun des auteurs de référence n'a procédé à une analyse phonologique de la langue objet de ses études, et la notation employée n'a pas de fondement scientifique.
 - (11) L'opération est dans son intégralité l'œuvre des « élites intellectuelles » gabonaises. La notion d'*élites intellectuelles* serait à préciser, bien sûr, mais de quel droit ces élites imposeraient-elles leurs vues au reste de la population, majoritaire par définition ? Elles peuvent certes faire un choix, mais à leur propre usage, et participer ainsi à la création d'une situation linguistique nouvelle qui pourrait éventuellement se généraliser par imitation au fil des ans.
 - (12) Au cours du Séminaire de Nsele (Zaïre, 13-15 décembre 1976) réuni sur le thème *Langues et éducation en Afrique*, le Commissaire d'État chargé de l'Éducation Nationale n'a pas craint de souligner que « par peur du tribalisme, on ferme les yeux sur les tensions réellement existantes sur les droits des minorités, de plus en plus affirmés de nos jours jusque dans les pays à tradition monolingue ». Le vrai problème est de « relever le défi du multilinguisme en cherchant par l'intégration effective des langues particulières à aboutir à une unité nationale vivant de ces différences, à l'affirmation d'identité nationale au sein de la communauté internationale ».
 - (13) Cas des dialectes myene, qui sont les six variantes, étroitement apparentées, d'une langue qui n'a d'existence que par et à travers eux.
 - (14) Langue nationale d'origine locale et langues régionales vont entrer en compétitivité par bilinguisme, avec des résultats prévisibles : disparition de certaines, ou de toutes ces langues, à plus ou moins longue échéance. Quant à la langue universelle, son accès sera-t-il réservé à une classe sociale (politique, économique), dont seule la progéniture pourra aller faire ses études à l'extérieur, s'assurant ainsi le quasi-monopole des relations avec l'étranger, ou sera-t-elle toujours diffusée dès les premières années de scolarité, directement en compétition avec la langue nationale ?
 - (15) Pour LÉONET (1980), « (...) une langue nationale promue au rang et à la dignité de langue d'enseignement (...) s'imposera progressivement à la conscience de la collectivité dans la mesure où elle aura été remodelée et perfectionnée au sein du milieu scolaire ».
 - (16) Le chiffre exact de la population gabonaise est inconnu : les estimations officielles le placent entre 1 million et 1,5 million (ensemble), mais GAULME (1987) le situe entre 0,5 million et 1 million, avec un apport étranger variable mais cependant important, en décroissance depuis 1986 en raison de la crise économique.
 - (17) D'après l'Institut de Recherches sur l'Avenir du Français, cité par GAULME (1987), 73 % de la population gabonaise parlait français en 1980.